



VALÉRIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE  
L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS  
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA  
SECURITE ROUTIERE

Jambes, le 12 février 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Instauration d'une zone de protection autour du hameau de Mont-Sainte-Marie à Gesves et classement de sa Tour**

La Ministre du Patrimoine, Valérie De Bue, a décidé d'étendre le **classement de la Tour de Mont-Sainte-Marie à Gesves comme monument**. Elle souhaite également établir une zone de protection autour de la chapelle. Celle-ci comprend les trois maisons entourant la chapelle.

Tout le hameau sera donc protégé de toute construction ou intervention moderne. Le hameau est un témoin représentatif d'une organisation sociétale des villages condrusiens.

Le Hameau de Mont-Sainte-Marie se compose aujourd'hui d'une chapelle et d'une tour encerclées par trois habitations. L'origine de construction de la tour est imprécise. Elle est approximativement située entre le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> siècle et avait une fonction défensive et symbolique de l'autorité.

La chapelle au cœur du hameau a été classée en 1960 sans prendre en compte la tour. La Ministre a donc décidé de régulariser la situation et de lancer une procédure de classement de la tour. « **L'intérêt historique et architectural est toujours présent.** » précise-t-elle. Les deux édifices symbolisent les autorités qui dirigeaient le village à l'époque (la tour représentant le pouvoir temporel et la chapelle le pouvoir spirituel).

**Une enquête publique, d'une durée de trois mois, sera prochainement lancée.** À l'issue de celle-ci, l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) présentera une synthèse de tous les avis reçus. **Si cette dernière est positive, un arrêté de classement sera proposé** à la signature de la Ministre De Bue.